ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres de rééducation fonctionnelle

Question écrite n° 36016

Texte de la question

M. Bernard Gérard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'intérêt qui s'attacherait, dans le cadre des nécessaires économies à faire dans le domaine de la sécurité sociale, à optimiser davantage les conditions d'orientation des malades vers les centres de rééducation, à leur sortie d'hôpital. Il s'avérerait, en effet, qu'un bon nombre d'entre eux est dirigé vers ces structures alors même qu'ils pourraient bénéficier de soins à domicile, bien moins onéreux pour la collectivité. Dans un souci de cohérence globale, il lui demande, par conséquent, s'il ne serait pas envisageable, au moment où l'on met en place un certain nombre de référentiels avec un volume d'actes par pathologie, de réglementer également l'accès à ces centres où il semblerait qu'il n'existe, de surcroît, aucune limitation dans les prescriptions.

Données clés

Auteur : M. Bernard Gérard
Circonscription : Nord (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36016
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10127
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)